



Le Pont des Loisirs Été 2020

Lundi 6 juillet au vendredi 28 août 2020

A l'approche des grandes vacances, il convient de présenter les éléments du projet que l'équipe d'animation va développer cet été et les différents projets d'animation qui découlent des objectifs de la mairie. Conformément à ses orientations éducatives municipales, l'équipe aura à cœur de favoriser l'activité de proximité, ses actions permettant de dynamiser notre commune au travers de l'accueil de loisirs.

Conditions d'accueil particulières liées au COVID-19 :

- Les responsables légaux ne seront pas admis dans les locaux du pont des loisirs. En cas d'accès exceptionnel (accident, maladie, ...), ils seront munis de masques.
- La configuration des locaux et la sécurité, nous permettent 2 accès simultanés : un accès pour les moins de 6 ans et un autre pour les plus de 6 ans.
- Au vue de la circulation active aux abords du pont des loisirs, les parents seront acceptés uniquement dans la cour.
- Les petits jouets et jeux individuels de la maison sont acceptés sous la responsabilité de leur propriétaire.
- Les parents sont invités à mesurer la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (plus de 38°), l'enfant ne pourra être accueilli.
- Les transports publics nous sont impossibles (masques obligatoires, pas plus de 6 personnes...). Les 2 véhicules communaux seront utilisés pour un groupe d'âge à la fois et de manière journalière afin de respecter les conditions de désinfection.
- Les fêtes de fin de centre ne pourront avoir lieu cette année.

Locaux :

Nous accueillerons les enfants du Pont des Loisirs dans nos locaux du 38 rue de l'eau.

L'équipe d'animation

. Directrice :

VILAIN Aurélie.
BPJEPS LTP.

. Directeur adjoint :

DENIS Thibault.
DEJEPS.

. animateurs permanents :

RACINE Séverine. DUFRENOY Fanny.

GILLE Céline. EL IDRISSE Maryam.

À cette équipe, des animateurs vacataires sont recrutés pendant la période des vacances d'été.

1- Les objectifs :

Objectifs du Projet Educatif Local (PEL)

- Favoriser la prise en compte des temps périscolaires au travers de l'implantation de services d'accueil, de qualité.
- Favoriser l'accès aux activités sportives et culturelles.
- Développer les actions intercommunales au travers d'actions ponctuelles.
- Tisser des liens dans la vie collective et responsabiliser l'individu, pour permettre au jeune citoyen de devenir acteur de sa propre vie et de celle de la collectivité.

Valeurs de l'équipe éducative :

La liberté

C'est un constat. Dans plusieurs structures, la direction "dit", l'animateur applique. Ensuite, l'animateur "dit", et l'enfant applique.

Pouvoir avoir le choix, voilà ce que l'équipe devra développer.

Exprimer ses choix, ses opinions, ses envies, "j'ai le droit de choisir". Que cela soit pour l'équipe encadrante, d'adulte à adulte, mais également et surtout pour les enfants (proposition, mise en place, participation).

Le plaisir

Les enfants ont des journées plutôt "chargées" en volume horaires ainsi qu'en contenu, entre la vie de famille, l'école et leurs activités extra scolaires. A cela s'ajoute pour certains, l'accueil du matin, la pause méridienne et l'accueil du soir. Lors de ces temps périscolaires, la prise en compte de chaque enfant avec ses besoins et désirs, doit être une priorité lors de l'élaboration des projets d'animations et d'activités. Les enfants doivent s'amuser, découvrir, s'évader, rêver. La notion de plaisir doit donc être primordiale, l'accueil de loisirs participera ainsi à leur épanouissement personnel.

Le vivre ensemble

Le vivre ensemble est le ciment du lien social. L'accueil de loisirs est un lieu propice aux rencontres et aux relations. En effet, instaurer un climat de confiance entre les différents acteurs de l'ACM (parents/enfants/animateurs/élus/enseignants) est la base de tout. Pour cela l'écoute, le respect et le partage sont des notions essentielles à développer afin que chacun trouve sa place au sein du groupe.

II- Le fonctionnement au quotidien :

L'accueil de loisirs débutera le lundi 6 juillet et se terminera le vendredi 28 août, scindé en 2 périodes principales : **du 6 au 31 juillet et du 3 au 28 août.**

Les horaires d'accueil :

Accueil du matin : de 7h15 à 8h45

Accueil échelonné dans les salles respectives : de 8h45 à 9h00

Journée d'activité : de 9h00 à 17h00

Accueil du soir : de 17h00 à 18h45

2 animateurs de service par accueil.

Répartition des groupes pour juillet

- 3/5 ans, encadré par 3 animateurs soit 24 places dans 2 salles
- 6/8 ans, encadré par 2 animateurs soit 24 places
- 9/15 ans, encadré par 2 animateurs soit 24 places

Pour une capacité journalière de 72 places.

Encadrement

L'équipe d'animation permanente se positionne soit en juillet soit en août et à la suite de ce positionnement, nous recrutons d'autres animateurs extérieurs sur CV et lettre de motivation.

1 directrice : VILAIN Aurélie – 06.79.52.25.51

1 adjointe : RACINE Séverine – 06.67.79.04.38

7 animateurs dont 1 stagiaire.

1 aide-animateur.

Répartition des groupes pour août

- 3/5 ans, encadré par 2 animateurs soit 16 places
- 6/15 ans, encadré par 3 animateurs soit 36 places

Pour une capacité journalière de 52 places.

Encadrement

1 directeur : DENIS Thibault – 06.03.11.26.99.

5 animateurs dont 2 stagiaires.

1 aide-animatrice.

III- Le fonctionnement :

Les accueils : 7h15-8h45/17h00-18h45

Encadrés par 2 animateurs de service. Leur mission est de maintenir une ouverture jusque 18h45 et de mettre à disposition du matériel pour les enfants qui utilisent le service.

Cet accueil est un complément en matière de prestation, une facturation globale sera envoyée à l'issue du mois à chaque famille ayant utilisé le service.

Il est important de savoir que ce service n'est pas gratuit et que **les horaires doivent être respectés pour le bon fonctionnement de l'accueil.**

Les activités du matin :

L'ensemble des enfants arrivent entre 8h45 et 9h00, cela implique la mise en place des équipes à 8h45 dans leur salle respective. Les activités débuteront au plus tard à 9h30 afin de ne pas désorganiser la journée et n'iront pas au-delà de 11h45 pour permettre le retour au calme en vue de la prise du repas.

Les repas :

Qu'il s'agisse de repas chauds ou froids, il n'en reste pas moins un moment d'apprentissage et de socialisation et il est donc fondamental que chacun soit vigilant quant au rôle qu'il aura à jouer durant ce moment de la journée.

Maintenir le calme, inciter l'enfant à goûter les différents plats, éviter les déplacements, sont des notions importantes dans notre action éducative.

Les activités de l'après midi :

La reprise des activités se fera à partir de 14h00, sachant que chaque fin d'après midi, un goûter sera donné. Fin de journée, 17h00.

Aucun enfant ne partira seul (même les ados), sauf sur autorisation parentale écrite, lors de l'inscription en mairie ou sur papier libre durant l'accueil.

Intendance administrative :

Les animateurs ne sont pas régisseurs de l'Accueil de loisirs, l'ensemble des démarches de paiement de facturation sont à effectuer en mairie.

Les séjours en camping :

- Du 8 au 10 juillet 2020 pour les 6/8ans à l'écurie du Domaine de Saveuse
- Du 21 au 24 juillet 2020 pour les 9/15ans au camping municipal de Loeuilly. (***Le brevet de natation est obligatoire pour ce séjour avec activités nautiques***)
- Du 18 au 21 août 2020 pour les plus de 6 ans au camping les Vertes Feuilles de Quend

IV- Les besoins :

Le personnel : Les employés communaux sont mis à disposition de l'accueil, principalement les dames de services pour la préparation et le service des repas et le nettoyage des locaux.

Le matériel : Un stock de matériel pédagogique et ludique existe déjà ainsi qu'une grande diversité d'outils sportifs.

Les lieux d'accueil et d'activité : L'ensemble des groupes se trouvera dans les locaux du « pont des loisirs » au 38 rue de l'eau. L'avantage sera d'être à proximité des structures sportives, ainsi que des espaces verts utiles aux dramatisations (mises en scène), jeux et aux pique-niques. L'équipe d'animation profitera des espaces verts de la commune et de la métropole.

V- Le rôle de l'animateur :

- Il assure la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.
- Il est un référent éducatif et intervient dans la vie de l'enfant ainsi que dans la construction de sa personnalité.
- Il propose des projets d'animation, des activités de qualité en cohérence avec le projet pédagogique.
- Il doit faire preuve de bon sens et d'adaptation aux différentes situations qui se présentent.
- Il est à l'écoute des parents et des enfants.
- Il contribue à la qualité du service public rendu à la population.
- Son affectation à une structure, à un groupe d'âge, à une équipe dépend des nécessités du service.

UTILISATION DU TELEPHONE PORTABLE :

Suite à quelques soucis de gestion du téléphone portable, il apparaît important pour l'équipe d'animation de mettre en place quelques règles.

- *Sur le centre : votre enfant pourra avoir un téléphone portable sur lui, toutefois ; il ne pourra en faire usage qu'à des instants précis de sa journée, ces moments étant précisés par ses animateurs. En dehors de ce temps factuel, il ne lui sera pas permis d'en faire usage au risque de se voir confisquer l'appareil qui sera le soir rendu aux parents.*
- *En activité accessoire : si votre enfant possède un téléphone, il sera demandé de le confier, lors du départ, à un animateur référent, qui gardera l'ensemble des portables afin d'éviter : perte, détérioration, usages inopinés. Celui-ci le remettra chaque soir aux enfants désireux de l'utiliser et à des heures précises définies par les animateurs.*

Ces différentes règles ayant pour but de limiter l'impact parfois néfaste de cet appareil ; bien que nous n'ayons pas l'autorité d'interdire la présence des téléphones portables, nous souhaitons mettre en place des règles simples d'utilisation afin que l'ensemble des utilisateurs (parents, enfants, encadrants) soient informés au mieux de ces nouvelles dispositions.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES :

- *Le règlement intérieur, consultable sur le site de la mairie : pontdemetz.fr*
- *Le protocole sanitaire relatif aux accueils de collectifs de mineurs sans hébergement https://www.jdanimation.fr/sites/default/files/actualites/protocole_-_accueils_collectifs_de_mineurs_sans_hebergement_22juin.pdf*
- *Le protocole sanitaire relatif aux accueils de collectifs de mineurs avec hébergement https://www.jdanimation.fr/sites/default/files/actualites/protocole_sanitaire_-_accueils_collectifs_de_mineurs_avec_hebergement_22juin.pdf*